Les personnes physiques non-résidentes peuvent-elles exporter des devises ? | Office des Changes Marchés publics Appels d'offres Programme prévisionnel Devenir fournisseur Rapport d'achèvement Capital Humain Recrutement Appel à candidature CICEC CICEC Tarifs Calendrier Devis et informations Contact Français Navigation principale Navigation principale 2 Nous connaitre Mot du Directeur Statut et Missions Histoire Gouvernance Stratégie Valeurs Nous contacter Réglementation Toute la réglementation Lois et Dahirs Décrets, Arrêtés et Décisions Instructions Circulaires Etudes et Statistiques Etudes Méthodologie Publications Séries statistiques Bases de Données Statistiques Métadonnées Coopération internationale E-Services SMART Application mobile "OC CONNECT" Plateforme des Enquêtes Statistiques Base de Données du Commerce Extérieur Demandes d'information dans le cadre de la loi 31.13 Documentation utile FAQ Espace média Espace Presse Actualités Médiathèque Newsletter Change manuel et LBC/FT Fil d'Ariane Accueil Foire aux guestions Les personnes physiques non-résidentes peuvent-elles exporter des devises ? menu left Nous connaitre Mot du Directeur Statut et Missions Histoire Gouvernance Stratégie Valeurs Nous contacter Réglementation Toute la réglementation Lois et Dahirs Décrets, Arrêtés et Décisions Instructions Circulaires Etudes et Statistiques Etudes Méthodologie Publications Séries statistiques Bases de Données Statistiques Métadonnées Coopération internationale E-Services SMART Application mobile "OC CONNECT" Plateforme des Enquêtes Statistiques Base de Données du Commerce Extérieur Demandes d'information dans le cadre de la loi 31.13 Documentation utile FAQ Espace média Espace Presse Actualités Médiathèque Newsletter Informations Marchés publics CICEC - Centre International de Conférences et d'Expositions de l'Office des Changes Capital Humain Change manuel et LBC/FT SOUS-MENUS Special menu Actualités 07 sep 2023 L'Office des Changes et l'OCDE organisent un atelier prestigieux sur les investissements étrangers au Maroc 07 sep 2023 Communiqué: Organisation d'un Atelier de travail sous le thème "Les investissements Etrangers au Maroc : Importance, Enjeux et Compilation" 31 aoû 2023 Indicateurs des échanges extérieurs à fin Août 2023 S'abonner à Flux RSS Actualités Toute l'actualité Question Les personnes physiques non-résidentes peuvent-elles exporter des devises ? Catégorie faq Importation et exportation des moyens de paiement Faq views count 3616 Réponse Les personnes physiques étrangères non-résidentes et les Marocains Résidant à l'Etranger, sont autorisées lors de leur départ du Maroc, à exporter les instruments ou moyens de paiement, libellés en devises, précédemment importés par elles au Maroc. Cette opération est soumise à déclaration aux services douaniers des frontières et doit être justifiée par la déclaration d'importation souscrite à l'entrée du territoire national. Liens Utiles Actualités FAQ Newsletter Plan du site Médiathèque Enquête de satisfaction Nos partenaires Strategy Restez à jour Abonnez-vous à notre newsletter. Email Address Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Ce traitement a été déclaré auprès de la CNDP sous le numéro D-C-198/2016. © Office des Changes 2020 - Tous les droits réservés.